

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ARLES

41 RUE DE LA REPUBLIQUE
13200 ARLES
MINITEL :3617 INFOGREFFE
TRIBUNAL: 04.90.52.20.30
GTC 04.90.96.57.80/FAX 04.90.93.07.21

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES
MARIES DE LA MER

HOTEL DE VILLE
LES STES MARIES DE LA MER
13460 SAINTES MARIES DE LA MER

V/REF :

N/REF : 83 B 79 / 2005-A-935

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ARLES certifie qu'il a reçu le 30/09/2005,

NOMINATION DE M. LAMOUREUX EDDIE COMME REPRESENTANT PERMANENT DE LA
CAISSE D'EPA RGNE, ADMINISTRATEUR, EN REMPLACEMENT DE M. CHALIE PIERRE EN DATE
DU 18.02.03.

P.V. du conseil d'administration du 06/06/2003

- LES ADMINISTRATEURS PRENNENT ACTE DU NOUVEAU REPRESENTANT DE LA
CAISSE D'EPARGNE AU SEIN DU C.A DE LA SEMIS, M. LAMOUREUX EDDIE EN
REMPLACEMENT DE M. P. CHALIE

Concernant la société

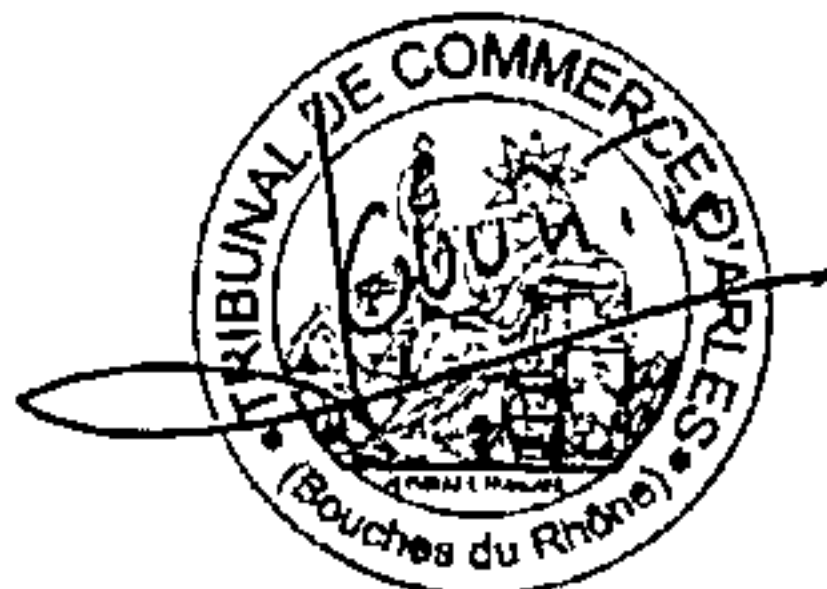
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER
Société anonyme d'économie mixte
HOTEL DE VILLE
LES STES MARIES DE LA MER
13460 SAINTES MARIES DE LA MER

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-935 le 30/09/2005

R.C.S. ARLES 328 579 214 (83 B 79)

Fait à ARLES le 30/09/2005,

Le Greffier





Le Président du Directoire

DEPARTEMENT Reçu le		
SECTEUR PUBLIC N° 046		
TRANSMISSION A	ACTION	INFO
SEM EL		
Santé		
Logement Social		

-- Monsieur le Président
SEMIS- Saintes Marie de la Mer
Avenue Théodore AUBANEL
BP19
13460 Les Saintes Maries de la Mer

Marseille, le 18 février 2003

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que le Directoire, statuant dans sa séance du 9 décembre 2002, a chargé Monsieur Eddy LAMOUREUX, Responsable du pôle SEM Institutionnels, d'assurer désormais la représentation de la Caisse d'Épargne PROVENCE-ALPES-CORSE au sein de votre conseil d'administration en remplacement de Monsieur Pierre CHALIE et pour la durée du mandat restant à courir.

Vous remerciant par avance de l'accueil que vous voudrez bien lui réserver au sein de cette instance,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Alain LEMAIRE

REÇU LE 20 JUIN 2003

PROCES - VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION de la SEMIS
du 6 JUIN 2003

Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué le 22 Mai 2003.

L'an deux mille trois, le six juin à seize heures, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Relais Culturel des Saintes Maries de la Mer, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27 janvier 2003,*
- 2°) Prise d'acte de la nomination des nouveaux représentants permanents de l'Office de Tourisme et de la Caisse d'Epargne PAC,*
- 3°) Prise d'acte de l'absorption de Solycrédit par la Lyonnaise de Banque et du transfert corrélatif des actions,*
- 4°) Approbation du projet d'Arrêté des Comptes et du Bilan 2002,*
- 5°) Approbation du projet de Rapport de Gestion de l'exercice 2002,*
- 6°) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, Approbation du projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire,*
- 7°) Mise en conformité Loi NRE*
 - a- Projet de rapport du Conseil d'Administration à l'AGE,*
 - b- Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,*
 - c- Approbation du projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire,*

SCA

8°) Jetons de Présence,

9°) Questions diverses

0 PREP
18.06.03
MLES

Les administrateurs suivants étaient présents :

Pour la Commune :

MM. Roland CHASSAIN, Pierre-Antoine SALMOCHI, Roger DE MURCIA, Jean-Pierre ALENGRIJN, Eric VICENTE

Pour la Caisse d'Epargne :

M. Eddy LAMOUREUX

Absents excusés :

Mme Geneviève BOESPFLUG, ayant donné pouvoir à M. DE MURCIA,
M. Yvon VIVES, ayant donné pouvoir à M. VICENTE,
M. Olivier NOËL, ayant donné pouvoir à M. CHASSAIN,
M. Alain DONNAREL, ayant donné pouvoir à M. ALENGRIJN,
M. Patrick HALOIN, ayant donné pouvoir à M. SALMOCHI.

Assistaient également à la séance, outre Mme Claire DUFOUR PELLETIER,
Commissaire aux Comptes,

M. Jean-Pierre CALBO, du Crédit Agricole, invité,

M. Roger ZIMMERMANN, Directeur de la SEMIS,

M. Christian SEVERAC, Chef-Comptable de la SEMIS,

M. Jean-Pierre TICCHI, représentant de la DUP au sein du C.A.,

Mme Chantal GARNIER, assurant le secrétariat du C.A.,

Le Président ouvre la séance à 16 H, et passe la parole au Vice-Président pour la lecture de l'ordre du jour.

1°) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 27 janvier 2003

Ce Procès-Verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ni modification de la part des administrateurs, il est adopté à l'unanimité.

2°) Prise d'acte de la nomination des nouveaux représentants permanents de l'Office de Tourisme et de la Caisse d'Epargne PAC

CR
2

Les administrateurs prennent acte ce jour de la nomination du nouveau représentant permanent de l'Office de Tourisme au sein du Conseil d'Administration de la SEMIS, Monsieur Olivier NOËL, en remplacement de M. Claude DAL CANTO et de la nomination du nouveau représentant de la Caisse d'Epargne PAC au sein du Conseil d'Administration de la SEMIS, M. Eddy LAMOUREUX en remplacement de M. Pierre CHAGIE.

3°) Prise d'acte de l'absorption de Solycrédit par la Lyonnaise de Banque et du transfert corrélatif des actions.

Nous avons été informés en date du 9 juillet 2002 de l'absorption de Solycrédit par la Lyonnaise de Banque, qui devient donc, par ce fait, actionnaire de notre société.

4°) Approbation du projet d'Arrêté des Comptes et du Bilan 2002

Le projet d'arrêté des comptes et du bilan de l'exercice 2002 est approuvé à l'unanimité.

5°) Approbation du projet de Rapport de Gestion de l'exercice 2002

M. ZIMMERMANN donne lecture du projet de rapport de gestion et quelques corrections sont apportées par le Président, à savoir :

- Concernant les moyens humains, le contrat de Melle Hébrard était un CDD et non un CDI. M. BALLE, qui était en maladie depuis le 25 février, a repris le 5 juin 2003. M. CHASSAIN souligne qu'il est important de noter qu'en 2002, 88 saisonniers ont été embauchés pour des contrats allant de 1 à 8 mois.

- Rapport d'activité :

M. CHASSAIN précise que le chiffre d'affaires global a augmenté de 60.5 % depuis 1996, ce qui s'explique par une meilleure gestion des outils de travail, et par l'amélioration de la qualité de l'accueil sur les sites et dans la station.

Au niveau de l'Office de Tourisme, le site Internet a beaucoup de succès et doit être géré trois fois par jour.

M. SALMOCHI explique ensuite que le port est structurellement déficitaire depuis 1984 et M. CHASSAIN précise que la progression du chiffre d'affaires du port de plus de 4 % nous permet de réduire ce déficit, que la Mairie ne verse plus de subvention et que les anciennes régies municipales ont été confiées à la SEMIS pour combler le déficit du port.

A la question de M. CALBO qui s'étonne de l'augmentation des chiffres des campings et de la baisse de ceux de l'école de voile, M. ZIMMERMANN explique qu'une réflexion est en cours pour ajouter des animations le matin à l'école de voile et

CR

8³

pour vendre des séjours cumulés avec les mobil-homes, comme le suggérait M. DE MURCIA.

Concernant la Terre Brûlée, un logement est inhabité et inhabitable, M. ZIMMERMANN ira le voir avec M. DE MURCIA et M. TICCHI pour voir s'il est possible de faire les travaux nécessaires.

Le projet de rapport de gestion de l'exercice 2002 est approuvé à l'unanimité.

6°) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'A.G.O.

Approbation du projet de résolutions à soumettre à L'A.G.O.

L'assemblée générale ordinaire est fixée au Vendredi 27 juin 2003, à 10 H.

L'ordre du jour de l'A.G.O. est le suivant :

- 1°) Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2002,*
- 2°) Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2002,*
- 3°) Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, affectation du résultat et quitus aux administrateurs,*
- 4°) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et approbation de ces conventions,*
- 5°) Fixation du montant des jetons de présence,*
- 6°) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.*

Projet de résolutions :

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et annexes au 31 décembre 2002 et entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et décide d'affecter le résultat, soit 85 543.34 €, de la manière suivante :

- en réserve légale à hauteur de 8 554.33 €,*
- en réserve statutaire à hauteur du solde, soit 76 989.01 €.*

CA

84

Conformément à la Loi, il est rappelé que la société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

L'assemblée générale ordinaire donne en conséquence quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'année écoulée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de maintenir le montant des jetons de présence à 7 622.45 € pour l'exercice 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Le projet de résolutions est adopté à l'unanimité.

7°) Mise en conformité loi NRE

- a) Projet de rapport du C.A. à l'A.G.E. (annexe a)
- b) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'A.G.E.
- c) Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'A.G.E (annexe c)

L'assemblée générale extraordinaire est fixée au Vendredi 27 juin 2003, à 11 H.

L'ordre du jour de l'A.G.E. est le suivant :

- 1°) Mise en conformité Loi NRE
- 2°) Modifications corrélatives des statuts,
- 3°) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Le projet de résolutions est adopté à l'unanimité.

CR
5/8

8°) Jetons de présence

Le Conseil d'Administration décide de maintenir le montant des jetons de présence à la somme de 7 622.45 € pour l'exercice 2002.

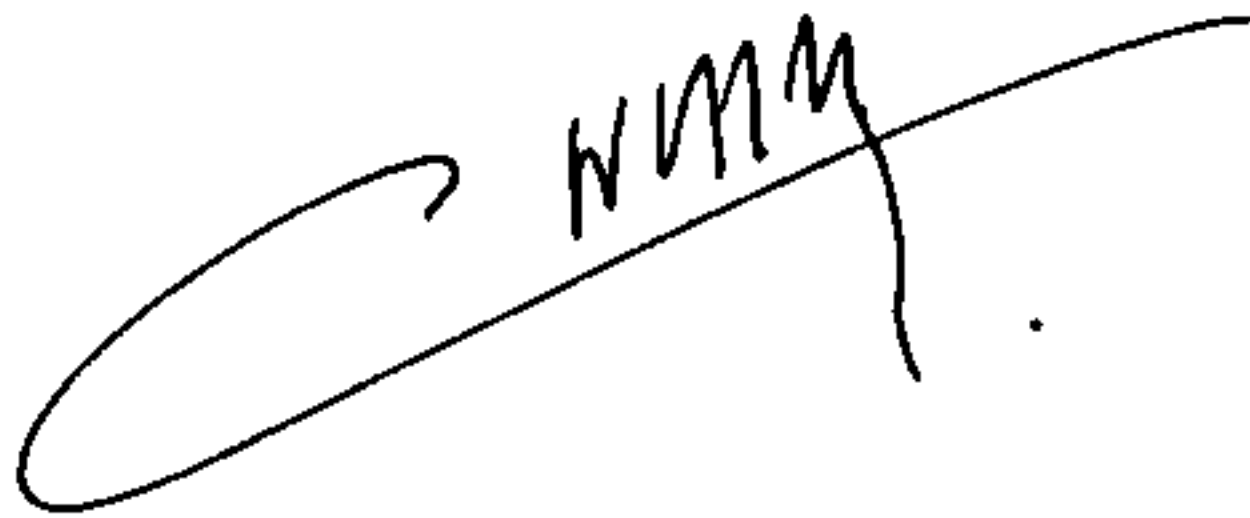
9°) Questions diverses

Néant.

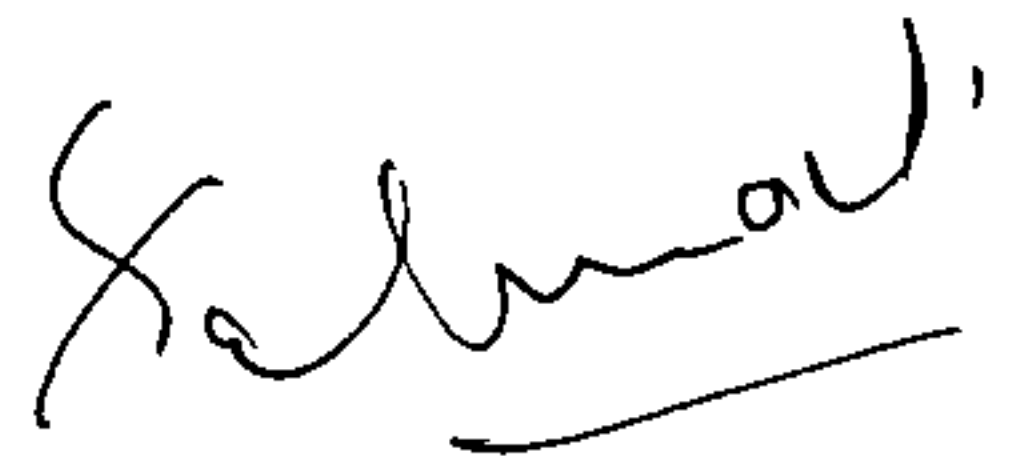
En conclusion, M. CHASSAIN tient à remercier tous les présents et souligne que les efforts entrepris depuis 1995 vont dans le bon sens, qu'il faut continuer à maintenir les dépenses et à améliorer les outils de la SEM.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 Heures.

Le Président,



Un Administrateur,



CR

6 8